

Management

Formations Spécifiques

M10 – S'exprimer devant un auditoire

Personnes concernées

Toutes personnes ayant à prendre la parole en public.

Préparation et Suivi

Avant et Après
Test sur les connaissances liées à la formation via Internet.

Feuille d'émargement
Évaluation de fin de formation
Attestation de fin de formation
Facture acquittée

Lieux de la formation

[À consulter sur www.LDconsulting.fr](http://www.LDconsulting.fr)

Pourquoi cette formation ?

Savoir prendre la parole en public devant un auditoire ne s'improvise pas. Nous avons tous besoin de préparer nos interventions et de connaître les meilleurs moyens pour capter l'attention des personnes avec qui nous souhaitons communiquer. C'est pourquoi, s'exprimer devant un auditoire implique de bien connaître les outils et les méthodes pour y parvenir.

Cette formation développera prioritairement les connaissances et les compétences professionnelles dans les domaines suivants

- Préparer une intervention orale devant un public.
- Animer une présentation en l'adaptant aux enjeux et aux publics concernés.
- Clore en validant les points abordés.

Objectifs

A l'issue de cette formation, l'auditeur aura acquis des méthodes et outils pour animer ses présentations orales.

Prérequis

Cette formation s'adresse au salarié en capacité de prendre la parole devant un auditoire. Il sera demandé à chaque participant de prévoir une courte présentation (15') sur un sujet professionnel (Nouvelle organisation, Arrêt / démarrage d'un projet, Lancement d'un nouveau produit / Service ...).

Dispositif Pédagogique

Agenda pédagogique, mise en situation de présentation orale afin de repérer les forces et les points de vigilance, Revue vidéo des simulations et des méthodes des méthodes de présentations orales, travaux pratiques, projection du support de cours, accès site www.ldconsulting.fr

Pré-Inscription

par e-mail : carine.ldcg@orange.fr
via Internet : www.ldconsulting.fr

puis chèque (ou virement) encaissé après la formation (ordre LD Consulting – B.Vassent) par courrier :
LD Consulting 32, rue Paul Doumer 56000 VANNES

Renseignements : Carine 09 6692 0181

Si vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation, contactez-moi.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Tarif

Présentiel

330 € Net de taxe /
personne

Classe virtuelle

300 € Net de taxe /
personne

*L'OF attestera sur l'honneur
de votre présence tout au
long de la formation*

Configuration

requis au minima :

- Un PC avec un accès Internet et le son
- Un casque si environnement bruyant
- Une caméra et un micro
- Une adresse e-mail (envoi convocation, documents et lien connexion)

Durée

1 jour – 7h

Dates

[À consulter sur
www.LDconsulting.fr](http://www.LDconsulting.fr)

Intervenant

Benoit VASSENT

Président LD.C

Consultant en Mngt
Créateur du Profil LDC
DESS conception SI
Certifié Agilité :
Scrum PSM1
SAFe Prog Consultant

M10 – S'exprimer devant un auditoire

I) Préparer sa présentation

- Clarifier l'ordre du jour
- Planifier son intervention
- Rédiger les documents de présentation
- Applications pratiques
Simulation des présentations
Débriefing en commun
Revue des documents utilisés

II) Animer sa présentation

- Accueillir les participants
- Annoncer les objectifs et enjeux
- Capter l'attention
- Adapter sa gestuel
- Gérer son stress
- Applications pratiques
Revue vidéo des simulations
Débriefing en commun
Adapter sa présentation en fonction de l'auditoire

III) Clore sa présentation

- Clarifier l'atteinte des objectifs
- Respecter le timing annoncé
- Rédiger un compte-rendu de réunion immédiat
- Applications pratiques
Exercices d'application
Rédaction d'un CR de réunion
Débriefing en commun



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.